

Après avoir entendu la lecture de l'arrêt qui le condamnait, Déroulède s'est écrié :

“ Vous m'avez déjà condamné à trois mois de prison pour outrages au président de la République, à deux ans de prison pour outrages à la Haute Cour.

“ De quelle condamnation allez-vous me frapper? Peu m'importe et peu importe à mes partisans! Vous savez bien que je ne ferai pas ma peine jusqu'au bout. Vous savez bien que la nation, la partie saine du parti républicain, sont lasses de votre régime. (Mouvement.)

“ Ensevelissez-moi dans quelque détention lointaine, chassez-moi du sol de la patrie, châtimez le plus dur pour le vieux soldat que je suis.

“ Je reviendrai quand reviendra la justice. Je reviendrai quand le pays sera libéré! (Mouvement prolongé.)

“ Vive l'armée de la France! Vive la République du peuple!”

Déroulède et Buffet ont été conduits en Belgique, d'où le premier est parti immédiatement pour Saint-Sébastien, en Espagne, près de la frontière française.

Il nous paraît évident que le gouvernement de la République a commis une grande faute en s'engageant dans ce procès, qui n'a fait qu'ajouter un nouvel aliment aux discordes et aux haines fratricides dont souffre notre chère France.

* * *

L'un des effets immédiats de l'échec indéniable subi par le gouvernement devant la Haute Cour, a été la réélection, à une grosse majorité, de M. Deschanel comme président de la Chambre, après les vacances parlementaires. Le chef du parti radical, M. Henri Brisson, enragé sectaire, et partisan du cabinet, se présentait de nouveau aux suffrages des députés en opposition à M. Deschanel. Au début du présent parlement, celui-ci, candidat de M. Méline à la présidence, n'avait été élu, contre le même M. Brisson, lors du scrutin provisoire, que par une voix, et subséquemment que par quatre et dix voix. Cette fois il a battu M. Brisson, son sempiternel adversaire, par la majorité considérable de quatre-vingt-huit voix. Il nous semble que ce vote est un symptôme, et que le parti républicain modéré, le parti Méline, se ressaisit et gagne du terrain.